

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 023-212316806-20241003-202430-DE

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024/30

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, Angélique THELIOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

Etaient absents et excusés : Mme Christelle BAUMET, M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

OBJET : Demande de diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la digue du plan d'eau de Masmangeas

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, suite à l'effondrement d'une partie de la chaussée du plan d'eau de Masmangeas, et dans le cadre de la mise en sécurité de l'ouvrage, il était impératif de diagnostiquer l'ensemble de la structure afin d'identifier les désordres, d'évaluer les éventuels dangers liés notamment à la rupture potentielle du barrage et de mettre en place les interventions nécessaires.

De ce fait, il a fallu contacter différents bureaux d'étude pour réaliser le diagnostic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à contacter l'entreprise Géonat de Limoges afin d'effectuer le diagnostic ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la digue du plan d'eau de Masmangeas,
- Autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré, en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 03/10/2024

Publié, le 16/10/2024

Transmis, le 16/10/2024

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 16/10/2024
Qualité : Maire